



Traité Kiddouchine

Michna 10 - Chapitre 3

ג'י האומר לאישה קידשתיך, והיא אומרת לא קידשתני--הוא
אסור בקרובותיה, והיא מותרת בקרוביו; קידשתני, והוא אומר
לא קידשתיך--הוא מותר בקרובותיה, והיא אסורה בקרוביו.
קידשתיך, והיא אומרת לא קידשת אלא בתי--אסור בקרובות
גדולה, וגדולה מותרת בקרוביו; ומותר בקרובות קטנה, וקטנה
מותרת בקרוביו.

Si quelqu'un dit à une femme : « Je t'ai consacrée » et elle dit : « Tu ne m'as pas consacrée », il est interdit à sa parenté à elle, elle est autorisée à sa parenté à lui. Si elle dit : « Tu m'as consacrée » et il dit : « Je ne t'ai pas consacrée », il est autorisé à sa parenté à elle, elle est interdite à sa parenté à lui. S'il dit : « Je t'ai consacrée » et elle dit : « Tu ne m'as pas consacrée moi, mais ma fille », il est interdit à la parenté à la grande, elle est autorisée à sa parenté à lui. Il est autorisé à la parenté à la petite, la petite est autorisée à sa parenté à lui.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions